

Candidat(e) à Commission Nationale Fédérale de Contrôle

Numéro de syndicat

Le syndicat FO de l'entreprise

Présente comme candidat(e) à la Commission Nationale Fédérale de Contrôle le (ou) la camarade suivant(e) :

Nom Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse personnelle

Adresse mail

Téléphone portable

Adhérent à Force Ouvrière depuis le/...../.....

Fait à le

Signature du Secrétaire du Syndicat

Signature du ou de la Candidat(e)

Pour être candidat(e) à la Commission Fédérale de Contrôle, il faut remplir les conditions prévues à l'article 26 des statuts :

La Commission Nationale fédérale de Contrôle est composée de 7 membres élus à la majorité relative par le Congrès National. Ils ne peuvent être déjà membres d'un autre organe statutaire de la Fédération. La répartition suivante sera respecté : 3 représentants de l'Agriculture et Industrie Agro-Alimentaire, 3 représentants de l'Alimentation, du Commerce, des HCRCT et Services et 1 représentant des Tabacs, des services.

Chaque candidat à la Commission Nationale Fédérale de Contrôle doit être présenté par un syndicat fédéré, avoir un minimum de cinq années ininterrompues d'appartenance à la Fédération. Ils devront exercer une activité professionnelle.

La Commission Nationale de Contrôle se réunit dès la clôture du Congrès et désigne un Secrétaire, parmi ses membres, qui assistera de droit avec voix consultative aux travaux de la Commission Administrative Fédérale. Les membres de la Commission Nationale Fédérale de Contrôle sont réunis tous les semestres, sur convocation du Secrétaire de la Commission. Ils vérifient chaque année la régularité des opérations comptables, contrôlent la tenue de la comptabilité, la caisse et le portefeuille.